

**LYCEE PROFESSIONNEL « SERVICES A LA PERSONNE »
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Compiègne, le 4 juillet 2023

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'année scolaire 2022-2023 touche à sa fin et nous sommes d'ores et déjà mobilisés pour préparer la prochaine rentrée de votre enfant au Lycée Professionnel.

Une orientation assumée, une formation professionnelle réussie et l'achèvement d'un cursus de plusieurs années restent toujours des faits marquants dans la scolarité et la vie de nos jeunes. Nous en garderons les plus beaux souvenirs mais aussi, et surtout, leur formidable réussite aux examens.

Par l'engagement de tous, par la volonté des enseignants à accompagner les élèves dans leurs formations et les mettre en situation de réussite, les élèves de la promotion 2023 ont su donner le meilleur d'eux-mêmes et tutoyer les sommets de la réussite.

Pour rappel, plus de 80% de nos élèves de CAP ont obtenu leur diplôme, 97% de nos élèves des classes de 1^{ère} ont été déclarés admis à l'Attestation de Réussite Intermédiaire et 100% de nos élèves de terminale ont obtenu le baccalauréat avec un taux de mention de 96% (dont six « Très Bien »). Félicitations à nos jeunes diplômés !

J'adresse à chacun d'entre eux mes sincères félicitations ainsi que mes profonds remerciements aux équipes enseignantes qui ont su, avec exigence et bienveillance obtenir le meilleur des jeunes qui nous étaient confiés.

Un établissement, c'est aussi la communauté qui l'anime. Je profite de cette circulaire pour vous remercier de votre confiance et de la qualité des relations que nous entretenons avec l'ensemble des familles. Je remercie à nouveau les enseignants, les salariés OGEC et tous les bénévoles qui se sont investis auprès des élèves durant cette année scolaire.

Comme le précise notre Projet Educatif l'Institution Jean-Paul II est « *Une Ecole où l'on veut [...] développer l'esprit critique et le sens de la responsabilité [...] dans le respect de l'autre quel qu'il soit [...] où chacun est reconnu dans sa propre dignité, dans le respect des différences, afin d'être attentif à l'autre et de s'ouvrir à l'Universel* »

C'est dans cette dynamique et cette profonde volonté de former des lycéens heureux dans leur formation, éduqués à la vraie liberté et au discernement que nous préparons la prochaine rentrée.

Avec tous les membres de la communauté éducative, je vous souhaite de très bonnes vacances reposantes, pleines de sérénité et propices au ressourcement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de notre entier dévouement

Florent BALAINE,
*Chef d'établissement du Lycée Professionnel
et de l'Enseignement Supérieur.*

■ Rentrée des classes :

CLASSE	DATE & HORAIRES DE RENTREE
CAP 1^{ère} année	Production et Service en Restaurations (PSR) Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) Lundi 04 Septembre, accueil à 8h05 , fin de la journée à 12h00
2^{nde} BAC PRO	Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) Animation Lundi 04 Septembre, accueil à 8h30 , fin de la journée à 12h00
CAP 2^{ème} année	Production et Service en Restaurations (PSR) Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) Lundi 04 septembre, accueil à 9h00 , fin de la journée à 12h00
1^{ère} - Tale BAC PRO	Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) Animation Enfance et Personnes Agées (AEPA) Lundi 04 Septembre, accueil à 9h30 , fin de la journée à 12h00

Les élèves seront accueillis par le professeur principal avec lequel ils resteront pour cette première ½ journée. Ils reprendront l'emploi du temps courant le Mardi 05 Septembre à 8h05. Il n'y aura pas de service de restauration le Lundi 04 Septembre sauf pour les internes.

Rentrée des internes :

Installation dans les chambres le Dimanche 03 Septembre à partir de 17h. Accueil officiel et réunion d'information des familles et des élèves à 18h30 à l'auditorium Lycée Jean-Paul II.

Le service des transports scolaires débutera le Lundi 04 Septembre.

■ Dates des périodes scolaires :

1 ^{er} Semestre	Du Lundi 04 Septembre 2023 au Vendredi 26 Janvier 2024.
2 ^{ème} Semestre	Du Lundi 29 Janvier 2024 à la fin de l'année scolaire

■ Périodes de travail :

Les périodes de travail scolaire indiquées dans ce document sont obligatoires. Elles résultent du calendrier fixé par le ministère et des contraintes propres de l'établissement. La loi, et l'esprit civique qu'impose un financement de la scolarité par la collectivité publique, rendent le nombre de journées de classe impératif. Le temps scolaire défini par l'emploi du temps remis en début d'année n'appartient donc ni à la famille, ni à l'élève. Seules des circonstances exceptionnelles et justifiées, peuvent permettre au chef d'établissement d'accorder une autorisation d'absence, après qu'une **demande** soit **sollicitée par écrit, au moins 15 jours à l'avance**.

■ Calendrier scolaire 2022-2023 :

Toussaint	Du vendredi 20 Octobre après les cours au lundi 6 Novembre au matin
Noël	Du vendredi 21 Décembre après les cours au mardi 8 Janvier au matin
Février	Du jeudi 23 Février après les cours au lundi 11 Mars au matin
Pâques	Du vendredi 19 avril après les cours au mardi 6 Mai au matin
Eté	Départ des élèves en fonction de l'organisation des examens, à préciser.

■ Dates importantes à retenir :

♦ **Journées pédagogiques de pré-rentrée.** La pré-rentrée des enseignants est avancée au Jeudi 31 Août. Journées pédagogiques les 31 Août et 1^{er} Septembre.

♦ **La messe de rentrée est fixée au Jeudi 14 septembre 2023 à 8h05.** Les élèves qui souhaitent participer à la préparation de la liturgie ou accompagner par la musique et/ou le chant sont invités à se joindre à nous et à contacter Charles BARTHELEMY, référent pastoral du Lycée Professionnel.

La messe des lycées sera célébrée le Jeudi en semaine « B » à 8h05. Les parents sont conviés à toutes les messes.

♦ **Vendredi 08 décembre 2021.** Fête de l'Institution.

♦ **Journée pédagogique le Vendredi 22 Décembre 2023.** Les élèves n'auront pas cours ce jour-là. Ils seront en vacances de Noël le Jeudi 21 Décembre après les cours.

■ Horaires des cours :

MATIN	
1 ^{ère} heure	8h05 à 9h00
2 ^{ème} heure	9h00 à 9h55
Récréation	
3 ^{ème} heure	10h10 à 11h05
4 ^{ème} heure	11h05 à 12h00

APRES-MIDI	
5 ^{ème} heure	13h25 à 14h20
6 ^{ème} heure	14h20 à 15h15
Récréation	
7 ^{ème} heure	15h25 à 16h20
8 ^{ème} heure	16h20 à 17h15

Les élèves n'auront pas de cours le Mercredi après-midi.

■ Réunions parents professeurs de début d'année :

Une première réunion de rencontre entre les parents et les professeurs est prévue :

- ♦ Le Lundi 04 Septembre 2023 à 17h45 pour les classes d'ULIS, de CAP PSR 1^{ère} année, de CAP AEPE 1^{ère} année et de 2^{nde} ASSP et Animation.
- ♦ Le Mardi 05 Septembre 2022 à 17h45 pour les classes de CAP PSR 2^{ème} année, de CAP AEPE 2^{ème} année, de 1^{ère} et T^{ale} ASSP, de 1^{ère} Animation et T^{ale} Animation.

Ces réunions sont des temps forts de rencontres entre les parents, les enseignants et l'encadrement du Lycée professionnel. Les différents projets de l'établissement, les équipes enseignantes, leurs méthodes de travail ainsi que leurs objectifs pédagogiques seront présentés lors de ces soirées.

Pour des raisons de place, ces réunions sont réservées aux parents ; les élèves recevront les informations en classe.

■ Dates des stages professionnels (Période de Formation en Milieu Professionnel) :

Les stages en milieu professionnel **sont obligatoires** pour l'obtention du CAP et du BAC PRO. **Ils font partie intégrante de la formation.**

Les attestations de stage sont envoyées au rectorat. Un candidat qui n'effectue pas son stage dans sa totalité sera d'office éliminé par les services rectoraux.

Toute absence doit être signalée le jour même au tuteur de stage et à la vie scolaire du Lycée Professionnel.

Seul un arrêt maladie autorise un rattrapage. Celui-ci s'effectue dans un cadre conventionné, selon le règlement des examens. Il est exclusivement géré par La Directrice Déléguée aux Formations : Mme BERTAUD.

DATES DES PFMP (*Période de Formation en Milieu Professionnel*) 2022/2023

FORMATIONS		PFMP1	PFMP2
PSR 1 ^{ère} année		Du 29/01/2024 au 16/02/2024	Du 03/06/2024 au 21/06/2024
PSR 2 ^{ème} année		Du 13/11/2023 au 08/12/2023	Du 18/03/2024 au 12/04/2024
AEPE 1 ^{ère} année		Du 08/01/2024 au 26/01/2024	Du 03/06/2024 au 21/06/2024
AEPE 2 ^{ème} année	Groupe A	Du 25/09/2023 au 20/10/2023	Du 29/01/2024 au 23/02/2024
	Groupe B	Du 06/11/2023 au 01/12/2023	Du 11/03/2024 au 05/04/2024
2 ^{nde} ASSP		Du 05/02/2024 au 23/02/2024	Du 13/05/2024 au 31/05/2024
1 ^{ère} ASSP		Du 27/11/2023 au 22/12/2023	Du 03/06/2024 au 28/06/2024
Terminale ASSP		Du 25/09/2023 au 20/10/2023	Du 29/01/2024 au 23/02/2024
2 ^{nde} ANIMATION		Stage filé le Mercredi du 22/11/2023 au 26 juin 2024 + 1 semaine du 22/04 au 26/04/2024 (1 ^{ère} semaine des vacances scolaires de Pâques)	
1 ^{ère} ANIMATION		Du 27/11/2023 au 22/12/2023	Du 03/06/2024 au 28/06/2024
Terminale ANIMATION		Du 25/09/2023 au 20/10/2023	Du 29/01/2024 au 23/02/2024

N.B : La PFMP Bac Pro Animation « Projet » de Terminale doit se dérouler sur le même terrain de stage que celui de 1^{ère}.

■ Tests de positionnement :

À la rentrée 2023, comme depuis 2018, tous les élèves de 2nde Professionnelle passeront un test de positionnement en Français et en Mathématiques.

Un test de positionnement spécifique sera également disponible pour l'ensemble des élèves entrant en formation de CAP.

Les passations seront organisées par chaque lycée selon un calendrier déterminé par le rectorat.

L'objectif de ces tests de positionnement est de permettre de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences des élèves afin notamment de mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement personnalisé adaptés.

■ Certification Pix :

La certification PIX est obligatoire pour les élèves de classes de fin de cycle (CAP 2^{ème} Année et Terminale). Elle figure dans le livret scolaire et fait l'objet d'une préparation au fil de l'année. Le référent PIX du Lycée Professionnel procédera à sa mise en œuvre ainsi que son encadrement. Les élèves seront amenés à se former et à améliorer leurs compétences en se connectant sur leur compte personnel. De plus amples informations leur seront diffusées dès la rentrée scolaire.

■ Gestion des absences :

Toute absence scolaire ou sur le lieu du stage doit être excusée **avant 9h00** par téléphone ou par mail au 03 44 20 07 03, ou absencelpsup@jeanpaul2compiegne.fr, par les parents eux-mêmes. Cette absence devra être justifiée par écrit au retour à l'aide du carnet de correspondance. Ceci est valable pour **toutes** les classes du Lycée Professionnel.

Formalités administratives : Un certificat médical doit être fourni pour

- une dispense d'EPS annuelle (un formulaire spécifique pour les classes à examen sera également à remplir)
- une dispense temporaire supérieure à une semaine.

Un certificat médical est nécessaire pour justifier une absence de plus de cinq jours.

■ Repas :

Un système de contrôle informatisé à l'aide de cartes magnétiques est mis en place. Une carte est fournie à l'élève à son entrée dans l'établissement, il la gardera jusqu'à la fin de son cursus. L'élève devra toujours présenter sa carte à l'entrée de la restauration. La carte magnétique devra être rechargée au préalable à la comptabilité. Les repas seront vendus par 10 au prix de 76 € ou de 7,84 € à l'unité.

Toute carte perdue ou dégradée sera facturée à la famille au prix de 15 €.

Par respect pour le travail des personnels de restauration et pour inciter nos élèves à une attitude écoresponsable, les élèves demi-pensionnaires et internes sont tenus de prendre leur repas au self (les repas sont préparés et réglés, aucun remboursement ne sera possible).

Pour des raisons sanitaires évidentes, aucune prise de repas n'est possible en dehors de la cantine.

■ Tenue professionnelle :

Les tenues professionnelles en technologie culinaire, techniques des locaux, techniques sanitaires pour les élèves de première année (et ceux de deuxième année qui le souhaitent) seront commandées par le lycée à la rentrée. Le règlement devra être effectué par chèque à l'ordre de « Julie et Florian ». **Les essayages auront lieu le 5 septembre de 9h00 à 12h selon l'emploi du temps de la classe.** Le règlement est nécessaire ce 5 septembre pour valider la commande (une date d'encaissement souhaitée peut être indiquée au dos du chèque).

Des casiers vestiaires sont mis à la disposition des élèves.

Un élève sans tenue professionnelle ne sera pas accepté en cours et sera fait pénalisé.

La tenue professionnelle fait partie des « Savoir être » et des attendus de la formation.

Les manuels et les cahiers de Travaux Pratiques indiqués sur la liste doivent être achetés pour la semaine de la rentrée. La carte « **Génération # Hauts de France** » permet d'en faciliter l'achat. Un PDF-Tutoriel est disponible en téléchargement sur le site de l'établissement.

■ Carnet de correspondance et règlement intérieur :

Le carnet de correspondance comporte un règlement intérieur de l'établissement qui sera lu et commenté le jour de la rentrée. **Il devra être lu, approuvé et signé par les parents et leur enfant.**

■ Assurance :

Tous les élèves de l'Institution bénéficient d'une assurance scolaire prise en charge par l'établissement auprès de la Mutuelle saint Christophe.

■ Facturation :

Information importante – facturation :

Soucieux de faire des économies et d'entrer dans une démarche de protection de la création (Laudato si'), l'Institution a opté pour une dématérialisation de la facturation.

Les factures seront disponibles en téléchargement dans votre espace personnel sur Ecole Directe.

